

Aide financière

Dans un souci d'aider tous les athlètes de son club, le CSJR a établi un fonds d'aide permettant de diminuer les frais associés à tout ses programmes.

Afin de conserver au maximum l'anonymat des demandeurs, les demandes d'aide doivent être adressées au président du club seulement. La demande d'aide doit contenir au minimum les informations suivantes :

- le nom de la personne et de l'enfant concernés
- le montant demandé
- le motif de la demande
- un dépôt d'un bilan financier sommaire des revenus et dépenses de la famille

Dès la réception de la demande d'aide, le président transmettra un accusé réception au demandeur. Il présentera alors la demande au conseil d'administration qui évaluera les documents déposés. Une réponse sera transmise la semaine suivant la présentation de la demande au conseil d'administration.

Les personnes faisant la demande d'aide doivent tenir compte des éléments suivants :

- la participation minimale du demandeur est de 25% des frais d'inscriptions.
- La participation maximale du fond, est le moins élevé de 75% ou 300\$
- Seuls les demandeurs ayant des revenus familiaux annuels inférieurs à 30 000 \$ seront considérés
- Toute contribution du fonds d'aide est applicable après que le demandeur a payé sa quote-part